



Publié le 22/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 20 AVRIL 2021

OJ N° 004 - Développement économique.

Lancement d'une procédure de dialogue compétitif pour la conception et la mise en oeuvre du projet d'aménagement " Izarbel Temps 2 " .

Date de la convocation : 14 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 73

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS POUR L'OJ N°004 :

ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALZURI Emmanuel, AROSTEGUY Maider, BARANTHOL Jean-Marc, BERTHET André, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BUSSIRON Jean-Yves, CARRIQUE Renée, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOILLERES Edouard, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DEMARCO-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ERREMUNDEGUY Joseba, ETCHEGARAY Jean-René, ETXELEKU Peio, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, HARDOUIN Laurence, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IDIART Dominique, INCHAUSPÉ Laurent, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOYEN Jean-François, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, MASSONDO Charles, MIALOCQ Marie-Josée, MILLET-BARBÉ Christian, NARBAÏS-JAUREGUY Eric, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée, SANSBERRO Thierry, SERVAIS Florence.

ABSENTS OU EXCUSES POUR L'OJ N°004 :

ARAMENDI Philippe, BACH Fabrice-Sébastien, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CASCINO Maud, DARRICARRERE Raymond (pouvoir à MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie), ETCHEVERRY Pello, IHIDOY Sébastien, KAYSER Mathieu, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, NADAUD Anne-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, UGALDE Yves.

PROCURATIONS POUR L'OJ N°004 :

CARRERE Bruno (pouvoir à ETXELEKU Peio), DURAND-PURVIS Anne-Cécile (pouvoir à AROSTEGUY Maider), SAMANOS Laurence (pouvoir à SANSBERRO Thierry).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joseba ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : Vote électronique

OJ N° 004 - Développement économique.**Lancement d'une procédure de dialogue compétitif pour la conception et la mise en oeuvre du projet d'aménagement " Izarbel Temps 2 " .**

Rapporteur : Madame Sylvie DURRUTY

Mes chers collègues,

Créée par délibération du 21 décembre 2016, la Zone d'Aménagement Concerté Izarbel II, projet de développement du site technopolitain Izarbel, a pour programme prévisionnel la réalisation d'environ 80 000 m² de surfaces de plancher à usage d'activités, sur un périmètre multisites de 24,19 ha (communes de Biarritz et Bidart).

Izarbel : un site historique pour Technopole Pays Basque

Dans le cadre de sa politique de développement économique visant notamment à impulser et participer au développement des Domaines d'Activités Stratégiques (DAS), la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est engagée dans un ambitieux programme de développement des sites technopolitains, pourvoyeurs d'emplois et créateurs d'actifs matériels et immatériels, autour des secteurs d'activités d'excellence du territoire :

- Izarbel à Bidart sur les services et industries numériques,
- Technocité à Bayonne sur l'aérospatial, la robotique et les matériaux avancés,
- Arkinova à Anglet sur la construction et l'aménagement durables,
- ID Océan sur l'innovation durable au service de l'Océan, avec un site Créaluz à Saint-Jean-de-Luz et un projet de pôle d'excellence sur le Biomimétisme marin.

Quel que soit son domaine de spécialisation, un site technopolitain se caractérise par la mise en réseau et en résonance d'activités scientifique de formation, de recherche et de développement économique.

Le site technopolitain d'Izarbel est né dans les années 1990 de la volonté d'accueillir et faire émerger le secteur de l'informatique, puis des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) au Pays Basque. En parallèle, il a vu également émerger et se développer l'école d'ingénieur ESTIA, qui forme aujourd'hui près de 1 000 apprenants (ingénieurs, Bachelor, Masters spécialisés, etc.) prêts à répondre aux enjeux de l'industrie du futur.

Trente années et 110 entreprises installées plus tard, Izarbel reste l'emblème de la politique en matière de développement technopolitain, qui a fait la preuve du potentiel du territoire pour stimuler un écosystème propice à l'innovation et au développement des services et industries du numérique.

« Izarbel Temps 2 » : un projet d'aménagement clé pour le développement du DAS Numérique au Pays Basque

Aujourd'hui, le projet d'aménagement d' « Izarbel Temps 2 » ouvre de grandes perspectives sur le contenu des activités qui pourront être accueillies à l'avenir sur ce site et permet de formuler plusieurs enjeux à ce stade de la réflexion :

- poursuivre le sillon tracé en matière d'accueil d'activités numériques ;
- interroger l'opportunité d'une spécialisation dans ce secteur numérique vers le traitement de la data, l'IA, IOT, ... ;
- confirmer la double vocation garantissant le développement des start'up mais également le développement d'une offre d'enseignement supérieur répondant aux besoins du tissu local ;
- développer la capacité à accueillir des activités de conception et de fabrication de produits innovants intégrant une dimension numérique ;
- créer des lieux et des espaces de rencontres permettant de fabriquer des synergies d'acteurs et d'initiatives ;
- ...

Le devenir de l'ensemble du site technopolitain Izarbel, constitué d'Izarbel I et Izarbel II, doit ainsi faire l'objet d'une réflexion initiée, notamment sur son positionnement économique, avec le projet d'aménagement « Izarbel Temps 2 ».

Afin d'être en phase avec les transformations majeures (récentes et à venir) du secteur du numérique, d'accompagner le développement de l'école d'ingénieur ESTIA, mais aussi d'être capable d'accueillir de nouvelles formations et activités de recherche tout en continuant d'être attractif pour l'implantation de nouvelles entreprises, plusieurs études ont été lancées. Elles devraient permettre de :

- définir le positionnement du DAS Numérique à Izarbel : historiquement sur l'informatique puis les NTIC et aujourd'hui les services et industries numériques, pour intégrer voire anticiper les tendances et ruptures sur les marchés (intelligence artificielle, blockchain, internet des objets...);
- favoriser les potentielles synergies et hybridations du numérique avec les autres DAS présents sur le territoire Pays Basque ;
- évaluer la pertinence de saisir des opportunités sur les segments d'avenir à l'instar de la Medtech portée par l'implantation prometteuse de Sophia Genetics ;
- construire de nouveaux parcours de formation différenciants pour faire émerger les futurs talents du numérique ;
- expérimenter de nouvelles pratiques de recherche et formats d'apprentissage ;
- concevoir des espaces et services pertinents pour soutenir les entreprises du numérique dans leur développement et susciter l'innovation ;
- identifier les futurs modes et environnements de travail pour les métiers du numérique, ainsi que les évolutions des usages des technologies du numérique.

Les réponses à ces questionnements auront un impact majeur sur les choix d'aménagement, qu'il s'agisse des éléments programmatiques centraux, des besoins en infrastructures techniques (datacenters, centres de calcul, ...), des services ou encore des flux de mobilité.

« Izarbel Temps 2 » : vers le choix d'un projet d'aménagement

Le foncier de la ZAC Izarbel II étant à ce jour largement maîtrisé, l'étape à venir permettra de passer des études capacitaires au plan de référence de la ZAC. La relance des études permettra également d'étendre la réflexion du devenir de l'ensemble du site technopolitain.

Dans le cadre de cette opération d'envergure, le comité de pilotage réuni en octobre 2020, a validé :

- la poursuite des réflexions autour de la définition du programme, à travers l'organisation d'ateliers thématiques ;
- le lancement d'un dialogue compétitif de maîtrise d'œuvre urbaine, avec a minima trois équipes multidisciplinaires (urbanisme, architecture, paysage, agroécologie, environnement, hydraulique, mobilité, VRD...).

Afin d'amorcer d'ores et déjà la phase de transformation du site tout en préservant sa mémoire, des premières initiatives ont été lancées :

- le projet Agrizarbel se poursuit dans l'objectif d'installer un agriculteur sur un terrain de 1,65 ha dans le périmètre de la ZAC Izarbel II ;
- des études de préprogrammation sont en cours pour définir les usages à accueillir dans les trois fermes existantes, stratégiquement situées à la charnière avec Izarbel I : Orihots, Perrutxu et Perrutxunia.

Choix de la procédure d'attribution de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine

S'agissant d'un marché public de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation d'un projet urbain dont l'estimation est supérieure au seuil des procédures formalisées, il est envisagé le recours à une procédure dérogatoire au concours de maîtrise d'œuvre, en application des dispositions de l'article R2172-2-1° du code de la commande publique.

Eu égard aux caractéristiques et à la complexité de l'opération d'aménagement (article R2124-3 3° et 4° du code de la commande publique), il est proposé de recourir au dialogue compétitif, conformément aux dispositions de l'article R2124-5 du code précité.

Enfin, le marché de maîtrise d'oeuvre sera conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents (accord-cadre mixte) mono-attributaire en application des dispositions des articles R2162-1 et suivants du code de la commande publique.

L'objectif du dialogue est d'identifier et définir les moyens propres à satisfaire au mieux les besoins exprimés par le maître d'ouvrage, avec des candidats sélectionnés. Il présente l'avantage de permettre de discuter tous les aspects du marché, techniques mais également économiques et juridiques, et de demander aux participants de concrétiser leurs propositions de solutions progressivement au cours de la procédure.

La procédure se déroulera en trois temps :

- Lancement de la procédure et sélection de candidats admis à dialoguer (entre trois et quatre) ;
- Dialogue avec les candidats admis (durée prévisionnelle 12 mois) ;
- Remise, analyse des offres et choix de l'attributaire de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine.

La Commission de dialogue sera en charge des séances d'échange avec les candidats, sur la base d'un programme qui sera enrichi au fur et à mesure de la maturation des réflexions. Le comité de pilotage de l'opération « Izarbel Temps 2 » sera sollicité aux moments clés de la procédure, ce qui permettra d'arbitrer les décisions d'avancement aux différentes étapes.

Il est proposé que chaque équipe admise à présenter une offre et non retenue, soit indemnisée avec une prime de 55 000 € HT.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent des certaines attributions, notamment pour « Engager les procédures de passation des marchés formalisés de travaux, fournitures et services et accords-cadres » ;

Dans le cadre de l'opération d'aménagement « Izarbel Temps 2 », le Conseil permanent est invité à :

- approuver le lancement d'une procédure de dialogue compétitif pour l'attribution d'un accord cadre mono-attributaire mixte portant sur la conception et la mise en œuvre du projet ;
- approuver les conditions d'indemnisation des équipes admises à présenter une offre et non retenues à l'issue du dialogue compétitif, qui recevront une prime de 55 000 € HT.]

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 56

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2 (CARRERE Bruno (pouvoir à ETXELEKU Peio), ETXELEKU Peio)

Non votant : 1 (IRIART Alain)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.